



Appel à manifestation d'intérêt

Organisation et animation d'ateliers pour le salon de la consommation responsable le samedi 19 novembre 2022 de 10h à 17 h dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets.

Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt:

Le territoire zéro déchet zéro gaspillage est un territoire qui réduit le plus possible la production de déchets et valorise au mieux ceux qui n'ont pu être évités.

En étant lauréat de l'appel à projet, Amiens Métropole prends des engagements forts sur la politique de prévention et gestion des déchets en associant tous les acteurs : citoyens, entreprises, collectivités, associations de protection de l'environnement...

L'objectif "Zéro Gaspillage, Zéro Déchets" est "un idéal à atteindre" au travers de différentes actions : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des traitements des déchets (recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination, et s'engager dans des démarches d'économie circulaire).

La finalité du projet se décline ainsi en trois items :

1. aller plus loin dans la réduction des déchets (favoriser le réemploi, développer le recyclage, lutter contre le gaspillage)
2. construire les emplois de demain à travers l'émergence d'actions innovantes et la création de nouvelles filières de valorisation de déchets
3. initier une dynamique d'économie circulaire et d'écologie industrielle en étroite collaboration avec les acteurs économiques du territoire.

Dans le cadre des actions du territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Amiens Métropole souhaite promouvoir auprès de ses administrés la prévention et la réduction des déchets.

Dans ce cadre, Amiens Métropole participe chaque année à la Semaine Européenne de Réduction des déchets. L'édition 2022 se déroulera du 19 au 27 novembre 2022 sur **le thème du Textile**.

(<https://www.serd.ademe.fr/>)

Chaque année, à la fin novembre, la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) est l'occasion de sensibilisation à la prévention des déchets, toujours dans l'esprit que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Cinq grands types d'actions de la réduction des déchets sont portés par la SERD :

- prévention du gaspillage alimentaire ;
- réemploi/réparation/réutilisation ;
- promotion du compostage ;
- prévention des déchets : écoconception, lutte contre le suremballage, les produits jetables... ;
- prévention des déchets dangereux.

Ainsi dans ce cadre, Amiens Métropole organise le samedi 19 novembre 2022 un salon de la consommation responsable de 10 h à 17 H , il déroulera dans le patio du Quai de l'Innovation. (le lieu peut être amener à évoluer mais sera sur Amiens)

L'objet de cette appel à manifestation est de trouver des partenaires afin d'animer :

- des ateliers ouverts à destination du public sur l'une des cinq thématiques avec un focus plus particulier sur le thème du textile.

Calendrier :

Lancement de l'appel à candidature	13/10/2022
Date limite de dépôts	31/10/2022
Rendu des résultats de l'appel à candidature et réunion préparatoire à la tenue des ateliers	A partir du 07/11/2021

Objectif qualitatif

- Sensibiliser le grand public à la prévention et à la réduction des déchets

Structures éligibles :

Structure de l'insertion par l'activité économique,

Structure de l'économie sociale et solidaire,

Association œuvrant sur la thématique du développement durable et/ou de l'économie circulaire

Etc...

Critères de sélection :

Amiens Métropole réunira un groupe de travail pour étudier les propositions et arbitrer entre les projets proposés. Les projets seront particulièrement analysés au regard de critères listés ci-dessous :

- 1. Territorialité du projet :

Cohérence entre le projet présenté et la vision du développement du réemploi du territoire,
Ancrage territorial du projet, la qualité du travail partenarial avec les acteurs locaux concernés.

- 2. Présentation technique du projet :

Qualité du dimensionnement technique et juridique.
Les délais de mise en œuvre du projet,
Le degré d'innovation de la proposition,
La clarté et la qualité du dossier présenté.

-3. Proposition financière

Les ateliers participatifs donneront lieu à une proposition financière sur la journée.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à remettre

Par email, à l'adresse suivante : m.lediascorn@amiens-metropole.com

Ou par courrier, à l'adresse suivante :

A l'attention de Matthieu LE DIASCORN
Amiens Métropole
Direction de l'Environnement
1 Boulevard du Port d'Aval
80000 Amiens

1. Présentation du porteur de projet

La structure pilote

Nom/sigle :

Code NAF, activité principale :

Adresse :

Téléphone, courriel :

Statut juridique :

Date de création :

SIREN :

Le représentant légal

Nom, Prénom :

Qualité :

Email :

La personne en charge du dossier au sein de la structure (si différent du représentant légal)

Nom, Prénom :

Qualité :

Email :

2. Présentation du projet :

Le format de réponse est laissé au libre choix des candidats (word, power point, ...), mais doit contenir les grands items suivants :

- Présentation de la structure,
- Présentation de la méthodologie d'organisation et de tenue des ateliers/stands
- Présentation détaillée du contenu et du déroulé des ateliers /stands

Pour chaque item, les questions posées correspondent aux éléments de réponse attendus par Amiens Métropole qui sont à intégrer dans la présentation du porteur de projet. Le porteur de projet est libre d'inclure d'autres informations qu'il juge nécessaire de faire connaître.

2.1 Présentation de la structure :

Amiens Métropole souhaite connaître les modalités techniques et financières de l'activité exercée actuellement par la structure du porteur de projet.

Quelles sont les activités exercées par la structure ?

Quels sont les moyens humains dont la structure dispose ?

(Préciser le statut : salarié, bénévole... etc.) ?

Quelles sont vos compétences respectives ?

(Les CV de l'équipe projet seront joints en annexe) ?

Quel est le territoire d'intervention ?

De quel budget la structure dispose-t-elle ?

2.2 Présentation du projet :

Le candidat présentera dans son projet les aspects techniques, humains, juridiques, financiers et territoriaux envisagés afin de réaliser cette action.

Les éléments de réponses à intégrer dans la présentation sont les suivants :

Aspects techniques :

Sur quel(s) thématique(s) le candidat orientent ses ateliers

Quels sont le contenu et le déroulé d'un atelier.

Quels est la dimension en nombre de personnes proposée pour la tenue des ateliers ?

Quels sont les moyens matériels nécessaires ?

(Merci de préciser si les ateliers se tiendront sur des créneaux précis durant la journée, dans ce cas un système d'inscription doit-il mis en place par la collectivité)

Par quels moyens la structure va communiquer sur l'évènement.

Aspects humains :

Avez-vous évalué l'effectif total nécessaire à dispenser et organiser ces ateliers ?

De quels types de postes et compétences estimez-vous avoir besoin ?

Quels types de contrat envisagez-vous de proposer ?

La communication sur la journée (presse, réseaux sociaux, ...) sera assurée par Amiens Métropole. Les structures retenues pour la journée devront utiliser les éléments de communication réalisés par la collectivité